

Commission Transition Écologique

**Mercredi 21 octobre 2020
18h30 siège M'A Cté**



Ordre du jour

1/ Proposition d'un schéma de travail

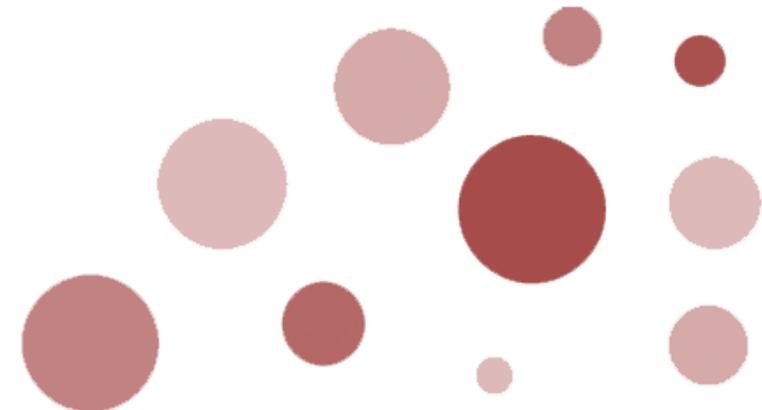
- Commission TE → comités de pilotage → groupes de travail
- Articulation avec Bureau
- Clarification des rôles respectifs de chaque échelon

2/ Plan Climat Air Energie Territorial 2020-2025

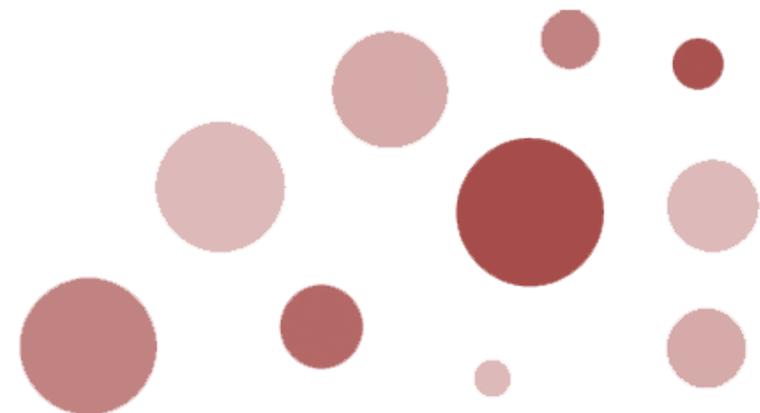
- Contexte, enjeux/objectifs, contenu
- Chantiers du mandat
- 1ères actions engagées / programmées
- La gouvernance et le mode de pilotage proposés
- Les moyens affectés

3/ Action Environnement / TE

- Ecopôle
- Vergers test
- Plaine de Sarliève
- PAT
- Qualité de l'eau et des milieux
- Préservation de la biodiversité



Proposition d'un schéma de travail



Place de la commission TE dans le processus décisionnel

Article 31 : Fonctionnement des commissions intercommunales

Ces commissions préparent le travail et les projets de développement pour le conseil communautaire. Elles ont un rôle de proposition.

Les commissions, qui n'ont pas voix délibérative, organisent leurs travaux à leur gré. Pour leurs travaux, elles peuvent bénéficier du soutien de personnalités extérieures.

Leur présidence est assurée par le vice-président ayant délégation dans le domaine d'intervention de la commission.

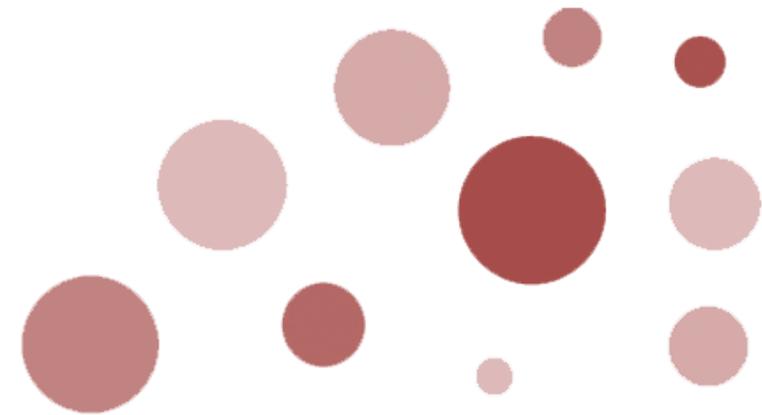
Il convoque les membres de la commission et arrête l'ordre du jour.

Le secrétariat de la séance de la commission est assuré par un membre du personnel administratif de la Communauté : le chef de service, le chargé de mission, ...

Les séances de la commission ne sont pas publiques.
Les commissions se réunissent une fois par trimestre.



Plan Climat Air Énergie Territorial 2020-2025



Contexte

Le réchauffement climatique, c'est quoi ?

https://www.youtube.com/watch?v=NfaeoCORuzk&feature=emb_rel_end

Un contexte réglementaire (loi TEPCV du 17/08/2015) qui positionne les EPCI comme coordinateur de la transition énergétique et écologique sur leur territoire et la région comme chef de file ...

Les conséquences pour Mond'Arverne Communauté

Quel climat pour Mond'Arverne Communauté en 2050 ?

	Action ambitieuse	Inaction
 Températures	+2°C en été, +0,9°C en hiver	+3°C en été, +2°C en hiver
 Précipitations	Augmentation des précipitations cumulées (+25 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année.	Augmentation des précipitations annuelles (+70 mm/an) moins bien réparties au cours de l'année.
 Sécheresses	Des sécheresses plus intenses mais autant fréquentes.	Des sécheresses plus intenses et plus fréquentes
 Vagues de chaleur	34 jours par an contre 12 actuellement dont 13 en été contre 4 actuellement	49 jours par an contre 12 actuellement dont 21 en été contre 4 actuellement



Sources : Drias, les futurs du climat - Extraction pour Vic-le-Comte du modèle CRM2014 – Aladin, comparaison entre les résultats de références et les modèles RCP2.6 (Action ambitieuse) et RCP8.5 (Inaction)



Les objectifs air-climat-énergie à horizon 2030 et 2050

Une trajectoire à 10 ans (2030) et 30 ans (2050)

Un objectif prioritaire : la réduction drastique des émissions de GES

	2015	2030	2050
Emission GES ⁽¹⁾	229 KteqCo2/an	- 40%	- 79%
Conso énergétiques ⁽²⁾	977 GWH	- 24%	- 40%
Part ENR ⁽³⁾ Dans la Conso d'énergie finale	6 % 60 GWH	24,2% 180 GWH	TEPOS ⁽⁴⁾ ?

Contribution du territoire à l'effort national (selon des objectifs fixés par la loi TEPCV du 17 août 2015)

(1) par rapport à 1990

(2) par rapport à 2012 (horizon 2030) et 2008 (horizon 2050)

(3) Objectif réglementaire en 2030 = 32% soit 238 GWH

(4) Un **territoire à énergie positive (TEPOS)** vise l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et l'efficacité énergétiques, et de les couvrir par les énergies renouvelables locales ("100% renouvelables et plus").



Un premier plan d'actions à 6 ans 2020-2025

plan d'actions 2020-2025

Secteur	Actions stratégiques	Feuille de route supplémentaire
Agriculture et consommations	6	3
Bâtiment et habitat	4	3
Economie	3	3
Transports et mobilités	6	7
Administration exemplaire	8	8
Energies renouvelables	6	4
Total	33	28

33 actions stratégiques ...

... et **28** actions possibles en cas de moyens-opportunités

agriculture–consommations



Agriculture et consommation

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020 pour lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Sensibiliser les habitants aux économies d'eau
- Soutenir et organiser les circuits courts du territoire
- Agir avec volontarisme pour renforcer l'autosuffisance du territoire

Bâtiment–habitat



Bâtiment et habitat

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Agréer les CEE du territoire pour financer la transition énergétique du territoire
- Adapter l'urbanisme aux nouveaux enjeux climatiques
- Construire de manière exemplaire

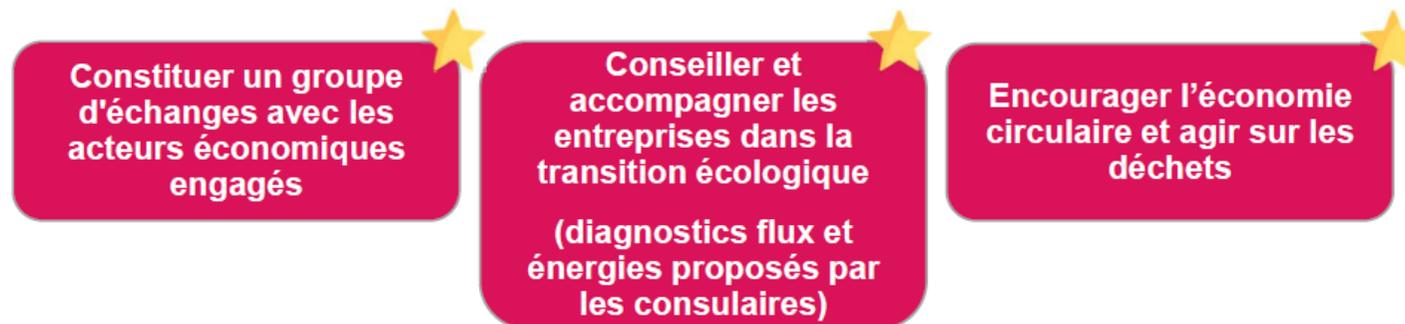
Economie



Economie

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Optimiser l'éclairage nocturne (éclairage public et éclairage des devantures)
- Organiser des formations collectives à destination des acteurs économiques
- Encourager la transition des ZAE

Mobilités



Transports et mobilité

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Organiser une conférence des déplacements
- Collaborer avec la SNCF et la Région pour l'amélioration de la déserte ferroviaire du territoire et l'aménagement des gares
- Améliorer l'offre de transports scolaires
- Renforcer l'attractivité des transports en commun
- Mettre en place des bornes de recharge électrique hydrogène et/ou bioGNV sur le territoire
- Accompagner la mise en place d'un centre de distribution performant
- Soutenir le commerce local pour diminuer les besoins de déplacement

Administration exemplaire



Administration exemplaire

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020 sur lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Valoriser les actions exemplaires de la collectivité
- Développer l'éducation à l'environnement
- Elaborer et mettre en place un schéma de mutualisation des équipements collectifs
- Former les agents pour faciliter la surveillance et l'amélioration de la qualité de l'air intérieur dans des équipements publics recevant des enfants
- Rendre la gestion des espaces communaux exemplaire
- Agir sur la restauration collective
- Réduire la production de déchets de la collectivité et améliorer leur valorisation
- Agir sur l'alimentation quotidienne des agents

Energies renouvelables



Energies renouvelables

Actions stratégiques

Les actions stratégiques correspondent aux actions mises en œuvre dès 2020, pour lesquelles MA Cté et ses partenaires engagent des moyens dès aujourd'hui.



Feuille de route disponible

Ces autres actions constituent une feuille de route élaborée par les acteurs du territoire. Elle pourra être mise en œuvre si des moyens supplémentaires sont mis à disposition du territoire et de ses acteurs (appels à projet, subventions, territorialisation de la contribution climat énergie...).

- Développer l'énergie géothermique
- Développer les autres infrastructures de production, de stockage et de récupération de l'énergie
- Favoriser le développement des ENR dans les logements
- Définir le cadre d'acceptation pour MA Cté des projets locaux de méthanisation

Les actions engagées / programmées

Thématique	Actions réalisées / engagées	Actions programmées / envisagées
Sensibilisation	<p>1/ Cycle de sensibilisation aux grands enjeux du dérèglement climatique = 6 réunions en mai-juin 2019</p> <p>2/ Présentation grand public du PCAET (sept 2019)</p>	<p>1/ Séminaire politique sur les enjeux de transition énergétique / écologique (à repositionner post covid)</p> <p>2/ cycle cafés-débats sur les thématiques de la TE (repositionné sur 2021)</p> <p>3/ Balades thermiques (ADIL – janv. 2021)</p>
Agriculture – consommation		Définir les priorités d'actions
Habitat – résidentiel		<p>1/ PTRE (à partir de janvier 2021)</p> <p>2/ définition d'un fonds d'aides aux particuliers (selon crédits budgétaires)</p>
Economie	<p>1/ Projet ECENT'IEL : expérimentation sur la Novialle et Pra de Serre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et Territoriale, en partenariat avec le SBA et animée par MACEO – en cours</p>	<p>2/ Partenariat avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat (CRMA) pour le déploiement de diagnostics flux et énergies auprès du tissu économique local</p>

Les actions engagées / programmées

Thématique	Actions réalisées / engagées	Actions programmées / envisagées
Mobilités	1/ Etude d'opportunité et de pré-faisabilité sur une éventuelle prise de compétence – en cours	2/ plan de mobilité (sous réserve prise de compétence)
Administration exemplaire	1/ Mise en œuvre préconisations CEP – en cours (ADUHME) 2/ formation qualité de l'air auprès des services municipaux (ATMO - juin 2019) 3/ Bilan GES patrimoine et compétences (démarrage en nov. 2020) 4/ AMI Schéma Directeur Immobilier Energie (candidature déposée)	5/ session sensibilisation aux éco-gestes en milieu professionnel (ADUHME - 2021) 6/ session de sensibilisation au tri des déchets ménagers (SBA – 2021)
Energies Renouvelables	1/ Solaire-dôme (création groupement de commande en déc. 2020) 2/ Etude d'opportunité et de pré-faisabilité pour la création d'une coopérative de production citoyenne (réalisée)	3/ réalisation d'une centrale Pv en ombrières de parking sur l'aire de co-voiturage 4/ projet ombrière d'Auvergne – ombrières Pv sur parkings publics ? 5/ accompagnement à l'émergence d'une coopérative citoyenne

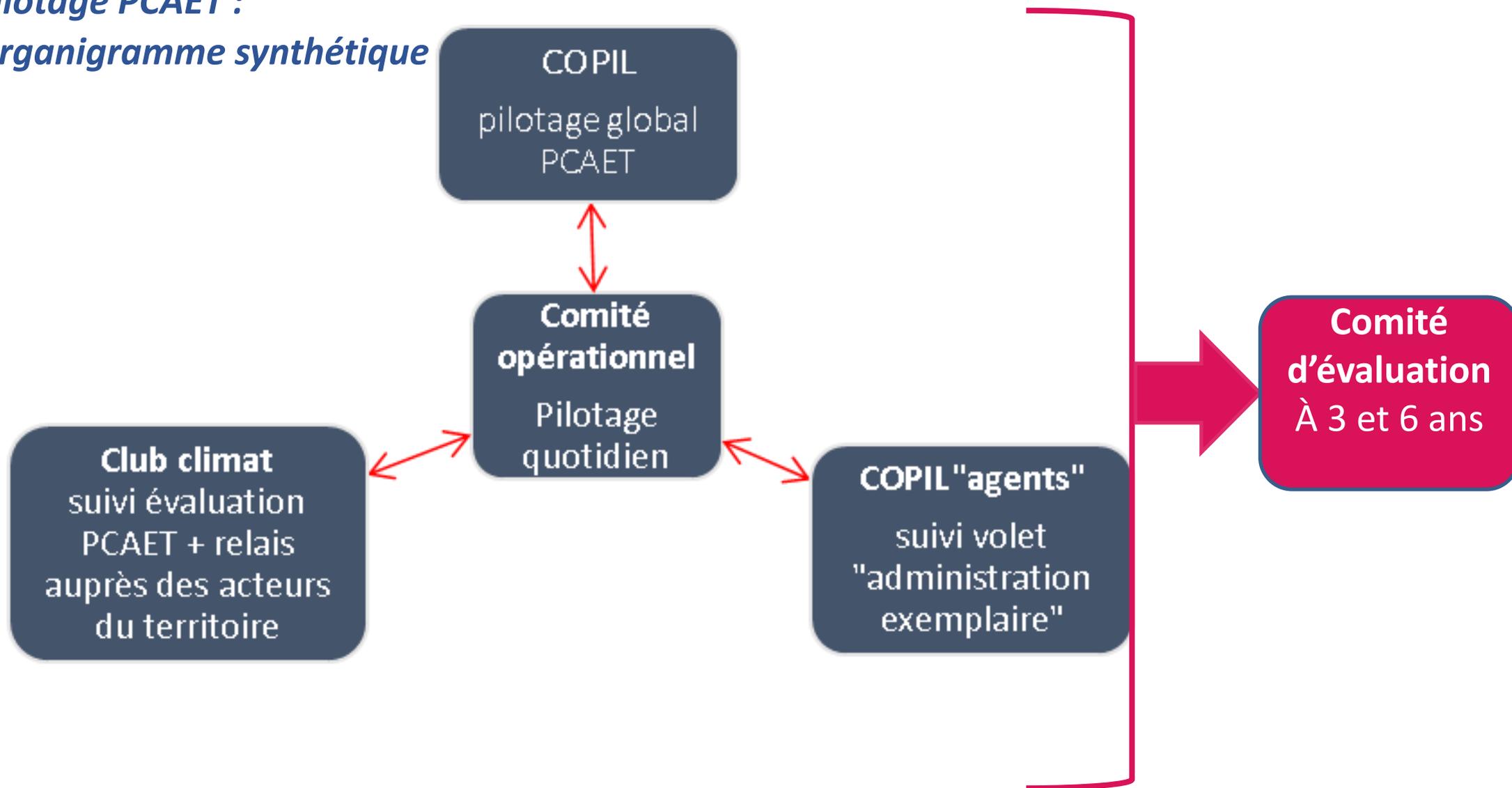


Pilotage / gouvernance

Une gouvernance et un pilotage **partagés**

Pilotage PCAET :

Organigramme synthétique



Moyens associés



Moyens financiers

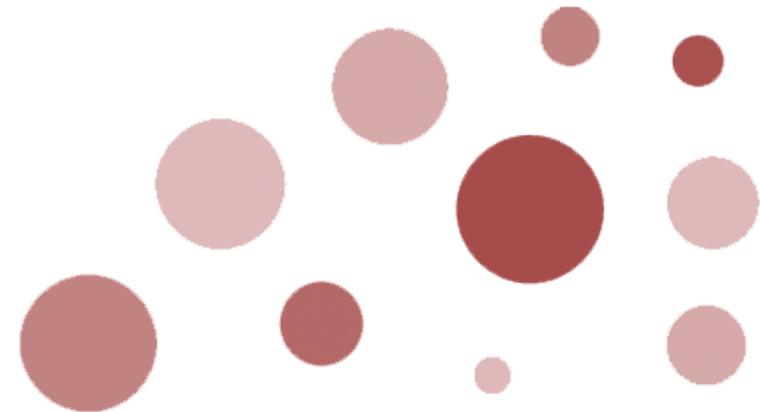
Cadrage budgétaire PCAET (Projet de T) :
FONCT : 140 K€ / an INV : 200 K€ / an

	2020	2021	2022	2023	2024	2025	
 Bâtiment et habitat	50 k€	111 k€					
 Agriculture et alimentation	15 k€	10 k€	60 k€	10 k€	10 k€	5 k€	300 k€
 Transports et mobilité	110 k€	90 k€	140 k€	90 k€	90 k€	40 k€	121 k€
 Vie économique	20 k€	560 k€					
 Administration exemplaire	31 k€	0 k€	50 k€	0 k€	0 k€	0 k€	81 k€
 Energies renouvelables	0 k€	k€	k€	k€	k€	k€	0 k€
Total	226 k€	170 k€	320 k€	170 k€	170 k€	115 k€	1170 K€

Budget indicatif supplémentaire : 660k€ soit 10€/habitant dans le cadre d'une éventuelle redistribution de la Contribution Climat Energie.

Budget compris hors projets d'aménagements à déterminer au cas par cas (notamment la mise en œuvre du CEP), budgets de formation et incitations (investissements dans des SCIC, aide à la rénovation, renouvellement de véhicules, indemnités kilométriques...).

Action Environnement / TE



Ecopôle

L'Ecopôle du Val d'Allier est un site d'environ 140 ha situé sur les communes de Pérignat-ès-Allier et de la Roche Noire, aux portes de l'agglomération Clermontoise. Composé d'anciennes gravières, d'importants travaux écologiques réalisés en partenariat avec la LPO Auvergne ont permis de favoriser le retour de la biodiversité sur cet ancien site industriel. Ce site emblématique de la transition écologique a pour vocation de devenir un lieu pédagogique conciliant activités humaines et protection de l'environnement.

- **La structure porteuse, le SEAT**

Le Syndicat d'Études et d'Aménagement Touristique de l'Ecopôle du Val d'Allier est composé d'élus de deux communautés de communes : Billom Communauté et Mond'Arverne Communauté. Le syndicat a été créé en 1996 à l'initiative des communes de la Roche Noire et de Pérignat-ès-Allier.

Depuis 2015, deux études stratégiques ont été conduites par le SEAT afin de déterminer le devenir de ce site. Sa renaturation étant en marche, se pose la question de sa valorisation. L'étude Pro tourisme (2016), puis l'AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) de Rural Combo (2019) ont permis de définir un plan guide qui doit aujourd'hui être mis en œuvre.

Chiffres clés

140 ha d'espaces naturels

227 espèces d'oiseaux

8 km de sentiers

10ha de zones de pêche

60ans d'exploitation de carrière

Ecopole

- **Le site en quelques mots**

Les bassins d'extraction de granulats prennent désormais des formes plus naturelles. Les travaux de renaturation écologiques réalisés en partenariat avec la LPO Auvergne ont permis le retour de la biodiversité. Les élus souhaitent cependant aller plus loin qu'une simple renaturation en faisant de l'Ecopôle du Val d'Allier un lieu de démonstration des changements possibles sur le plan environnemental, économique et social.

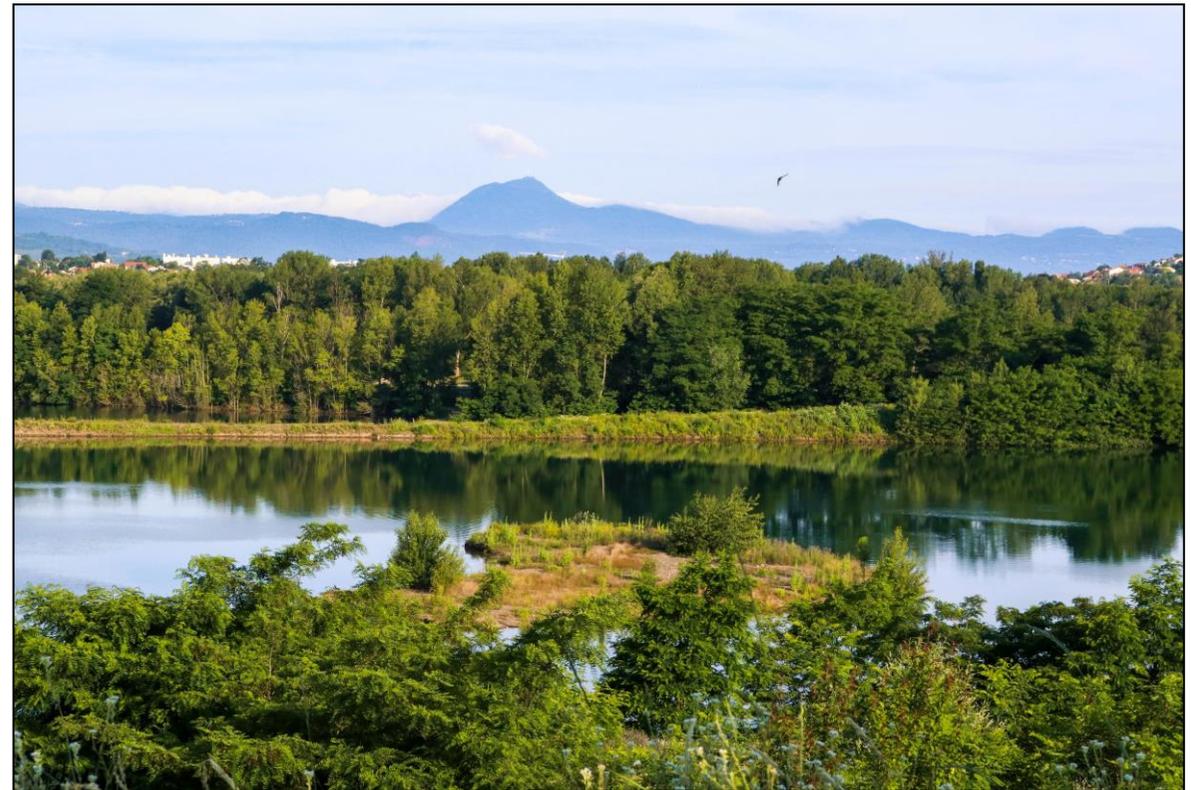
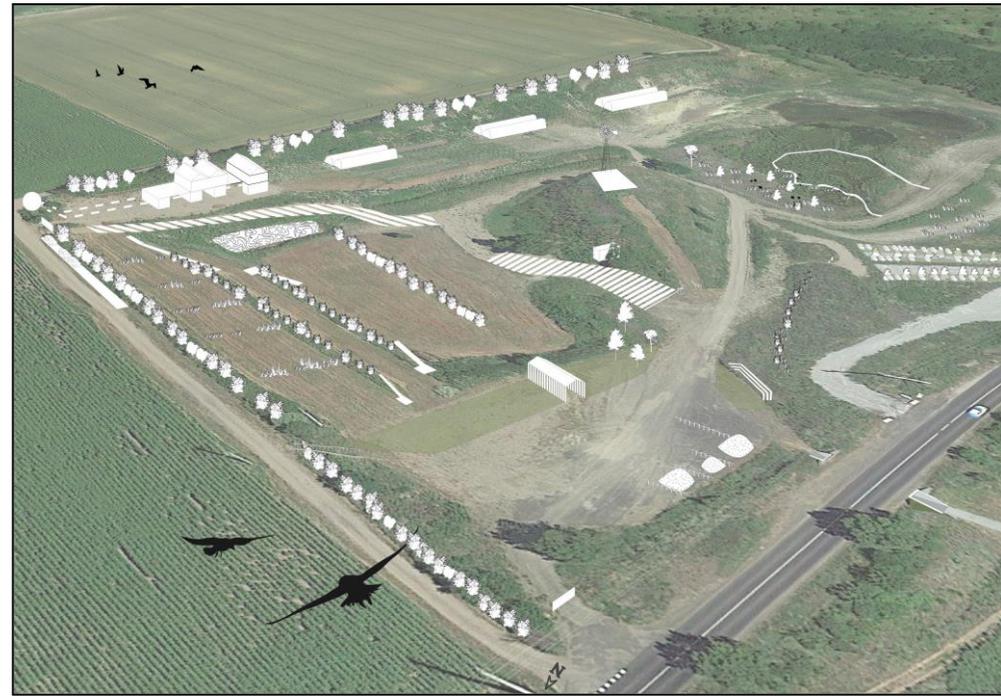
- **Positionnement politique et perspective du projet**

L'année 2019 a permis de définir et valider une orientation politique au projet, assise sur 4 piliers : l'environnement, le social, l'alimentaire et la valorisation éco-touristique. L'année 2020 est perçue comme une année de transition. La fin du plan de gestion et des contrats de financement doit permettre une remise à plat du fonctionnement du SEAT.

Aussi, il est souhaitable de travailler avec l'ensemble des partenaires à la refonte de la gouvernance. Elle doit permettre d'intégrer la Métropole et les partenaires techniques principaux (LPO et Régie), redéfinir les instances de fonctionnements et les modes de financements du SEAT. Cette refonte est un préalable indispensable.

Le second chantier de l'année 2020-2021 pourra être l'élaboration d'un plan de gestion commun et transversal. Le scénario d'aménagement proposé, s'il est accepté dans ses grands principes, devra être inscrit dans ce plan de gestion, en tenant compte des capacités d'investissements des collectivités membres.

Ecopôle



Espace Test en arboriculture

- **Eléments de contexte**

Encore caractérisée, il y a plus d'une quinzaine d'années, comme un territoire rural, Mond'Arverne Communauté apparaît aujourd'hui comme un territoire péri-urbain, situé dans l'aire de desserrement de l'agglomération clermontoise. Sous l'effet de la périurbanisation, qui s'est concentrée au sein du Val d'Allier, le territoire a connu une évolution importante de sa population. Entre maintien d'un cadre paysager exceptionnel, mutation des dynamiques agricoles, enjeux de production alimentaire locale et préservation des ressources naturelles, les pressions et les enjeux autour de la mise en valeur des espaces naturels et agricoles font de Mond'Arverne un territoire d'expérimentation et d'innovation.



Face aux difficultés toujours plus grandes auxquelles sont confrontés d'une part les agriculteurs en place pour transmettre leur exploitation, et d'autres part les candidats à l'installation pour trouver le support à leur future activité, les associations Îlots Paysans, Terre de liens et la Communauté de Communes Mond'Arverne Communauté ont déployé un dispositif partenarial ambitieux : **le premier espace test en arboriculture permanent de France.**

Espace Test en arboriculture

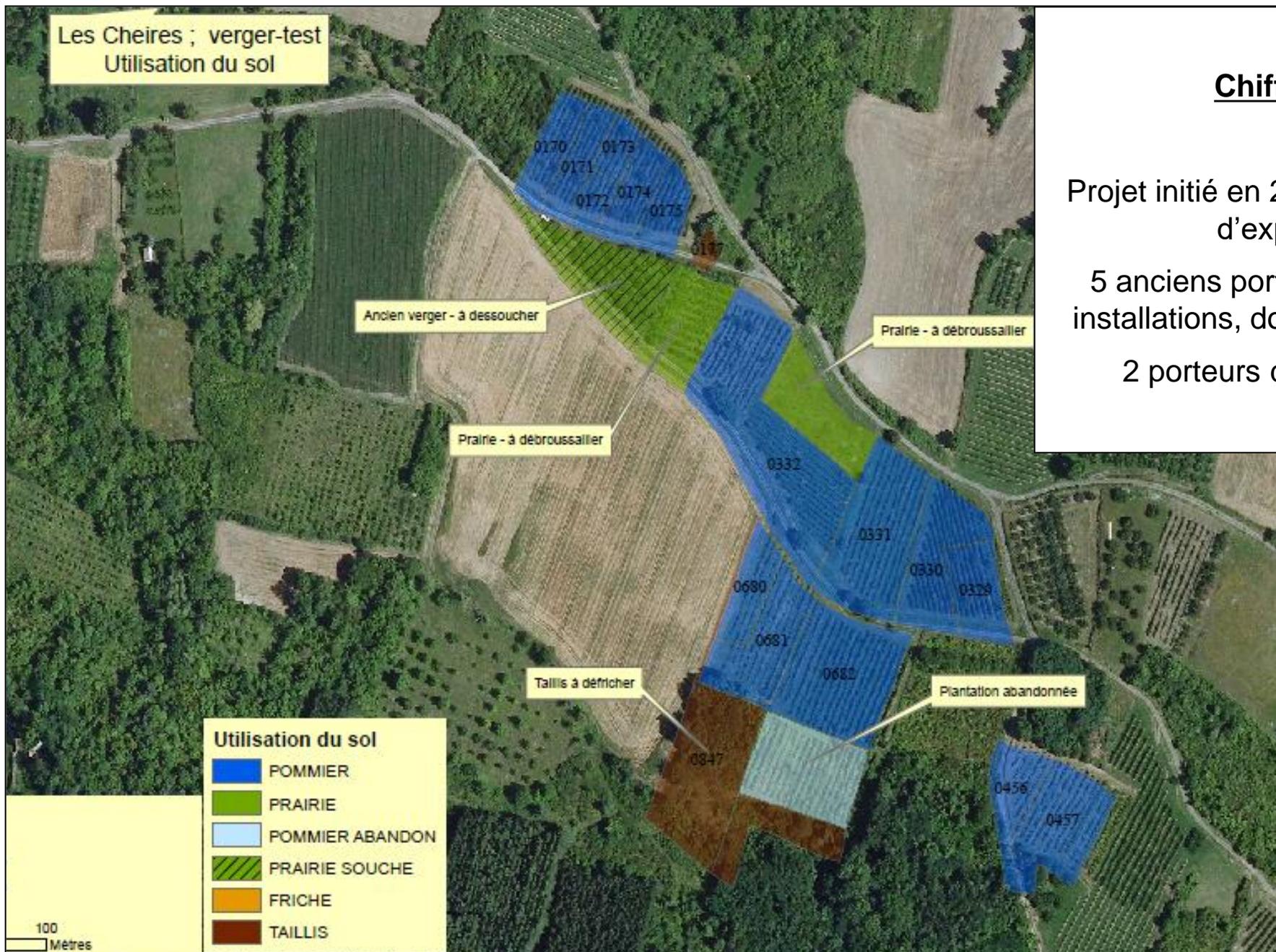
- La création **d'un verger conservatoire** et de promotion de la pomme d'Auvergne à Saint-Sandoux
- La mise en œuvre **d'un agenda 21** au sein duquel les paysages de vergers et de vignes ont été identifiés comme des éléments structurants de l'identité paysagère et patrimoniale du territoire ;
- Le soutien à **l'installation d'un arboriculteur** ; Pierre Sauvat, du Verger de l'Etoile, présent ce jour et que je salue pour son engagement durable et multiple sur le territoire et avec la communauté de communes
- La création de différents **guides de producteurs** valorisant les productions locales et de qualité ;
- La plantation de plusieurs **micro-vergers conservatoires** (Saint-Georges-ès-Allier, Orcet, les Martres-de-Veyre) ;
- Et enfin, la mise en œuvre du **premier espace test en arboriculture permanent de France**, à Saint-Amant-Tallende.



L'espace test permet aux porteurs de projet volontaires d'éprouver leurs futures activités dans un cadre sécurisé d'un point de vue juridique et financier, mais également de bénéficier d'un accompagnement au long cours pour tester leur capacité à produire, commercialiser et gérer une exploitation, tout en limitant les prises de risque.

Il se matérialise dans ce cas précis par **la mise à disposition de 6 ha de terrains, d'un bâtiment équipé, des outils nécessaires à la production et d'un ensemble de partenaires mobilisés autour des porteurs de projets.**

Espace Test en arboriculture



Chiffres clés

Projet initié en 2016 – 4eme saison d'exploitation

5 anciens porteurs de projet – 3 installations, dont 1 sur le territoire

2 porteurs de projet en test

Plan Alimentaire Territorial (PAT)



Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) est un ensemble **d'initiatives locales qui sont coordonnées** dans une stratégie globale à l'échelle du territoire. Un tel projet sert à travailler sur la reterritorialisation de l'alimentation, à structurer l'économie agro-alimentaire locale, à rapprocher les différents acteurs de la chaîne alimentaire du producteur au consommateur en passant notamment par les transformateurs, les distributeurs ou encore les restaurateurs.

Le PNR Livradois-Forez et le Grand Clermont se sont donné pour objectif d'améliorer le taux d'auto-alimentation du territoire et d'offrir aux habitants les conditions d'une alimentation saine, de qualité, accessible à tous, issue de circuits de proximité et contribuant au développement d'une agriculture rémunératrice pour l'agriculteur et respectueuse de l'environnement. Le projet, initié en 2016 a aussi permis de travailler sur le lien entre les différentes parties du territoire, notamment entre les zones urbaines et rurales.

Il s'agit dorénavant, **pour Mond'Arverne et les autres acteurs**, de poursuivre sa mise en œuvre.

Plaine de Sarliève

Ce projet vise à favoriser, sur la plaine de Sarliève, les installations agricoles en lien avec la demande alimentaire de Clermont Auvergne Métropole et Mond'Arverne Communauté. Ce projet revêt une dimension partenariale forte, animée par la coordination Terre de Liens / Bio 63 / îlots Paysans. La démarche d'élaboration, à laquelle est associée Mond'Arverne Communauté, a pour objectif :

- D'une part la caractérisation et la mobilisation de foncier avec, pour commencer, 158 ha en plusieurs îlots pré-identifiés : identification précise des parcelles, diagnostic agronomique et technique (productions possibles, accès à l'eau, bâtiment...), travail sur les modalités d'exploitation agricole (vente, donation, fermage, lieux-test...). Sur ces 158 ha, 80 ha sont déjà en voie d'être sécurisés par la foncière et la fondation TdL.
- D'autre part et en parallèle, la mobilisation de porteurs de projet prêts à se tester ou à s'installer sur le territoire, et sur des projets en phase avec les attentes des citoyens (production biologique en légumes, fruits, plantes, céréales, volailles, porcs...commercialisés localement) : accueil, accompagnement à la création du projet, facilitation d'une mutualisation de moyens de production et de commercialisation.

Plaine de Sarliève

Terrains
actuellement
exploités en
conventionnel, en
production
céréalière

Libres pour
d'autres projets à
l'issue du bail qui
se termine en
novembre 2021

Sans bâtiments
d'exploitation, ni
d'habitation sur le
site.



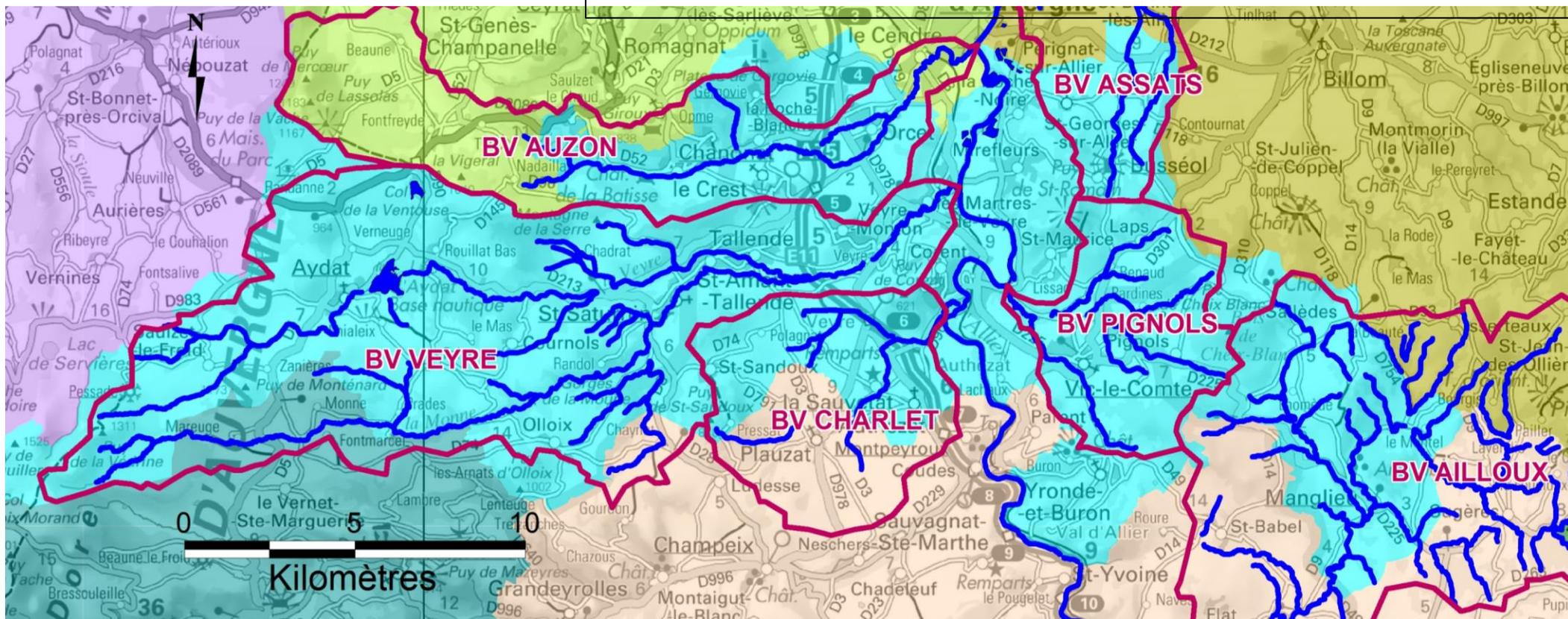
Qualité des eaux et des milieux

Principalement liée à l'exercice de la compétence GEMA, transférée en 2018 au SMVVA.

Financée par une taxe votée en septembre 2020 et effective au 1^{er}/01/2021

Chiffre clés

- 5 bassins (Assats, Auzon, Charlet, Pignols, Veyre), 366km², 23 km de cours d'eau
- 3 bassins n'ont fait l'objet d'aucune opération territoriale: Assats, Pignols et Randanne (BV Veyre)
- 6 Communautés de Communes : Mond'Arverne Communauté (80% du linéaire de cours d'eau et 72% de la surface de bassin), CC Massif du Sancy, Agglo Pays d'Issoire, Billom Communauté, CC Dômes Sancy Artense, Clermont Auvergne Métropole.



Qualité des eaux et des milieux

La compétence « gestion des milieux aquatiques » en actions

- Travaux « rivières »**
 - Coupe sélective de la végétation
 - Restoration des milieux aquatiques
 - Restoration de la zone humide du lac d'Aydat
 - Travaux de reméandrage
- Rétablissement de la continuité écologique**
 - Passé à poissons (Martres-de-Veyre)
- Aménagements visant à préserver les berges et le lit**
 - Aménagement de points d'abreuvement
 - Pose de clôture pour mise en défens des berges

Crédit photos : © Aurélien MATHEVON - SMVA

La compétence « gestion des milieux aquatiques » en actions

- Sensibilisation du public**
 - Animations scolaires
 - Conférences
 - Expositions
 - Guides
 - ...
- Animation agro-environnementale**
 - Formations
 - Diagnostics
 - Accompagnement et conseils des exploitants
 - ...
- Suivis de la qualité de l'eau et des milieux**
 - Inventaires piscicoles
 - Analyses pesticides et autres polluants
 - Veilles de terrain
 - ...
- Accompagnement à la réduction d'utilisation des pesticides**
 - Animations jardins
 - Journées techniques
 - Accompagnement des communes pour l'adhésion à la « Charte d'entretien des espaces publics »
 - Outils de sensibilisation
 - ...

Crédit photos : © SMVA

Préservation de la biodiversité / espaces ruraux

Diagnostic agricole :

La Chambre d'agriculture, en partenariat avec la SAFER d'Auvergne, propose aux collectivités la réalisation de diagnostics agricoles préalables à l'élaboration des Projets de territoire, politique agricole, PLU/PLUI. Les communes ou EPCI disposent ainsi d'un outil précis leur permettant de prendre en compte des enjeux agricoles de leur territoire lors de l'élaboration de leur document de planification.

Le diagnostic est structuré en deux principaux volets :

- une analyse de la structure foncière et agricole du territoire permettant de faire ressortir les principaux enjeux liés au foncier agricole,
- une analyse fine de chaque exploitation au moyen notamment d'une enquête individuelle permettant d'identifier les projets à court, moyen et long terme.

Ces éléments sont étayés par des statistiques et des cartes.

Atlas cartographique de la biodiversité :

La possibilité de constituer un recueil des espaces naturels remarquables (ZNIEFF, Natura 2000, ENS... ..) du territoire de Mond'Arverne, avec l'objectif d'avoir une connaissance fine et centralisée de tous ces espaces, et d'en assurer la promotion auprès du grand public.

Préservation de la biodiversité

Plan de paysage :

Les plans de paysage ont été initiés par le ministère de l'environnement au début des années 1990. Ils permettent, à l'issue d'une phase de diagnostic, l'élaboration d'objectifs de qualité paysagère et d'un programme d'actions.

Les plans de paysage constituent **une démarche** :

- **générale** : elle concerne tous les types de paysage, qu'ils soient ordinaires, remarquables, urbains, ruraux, péri-urbains.
- **partagée et concertée** : elle vise la recherche d'un accord des différents acteurs du territoire pour l'avenir de leur territoire. Elle s'appuie donc sur une importante phase de participation et de concertation avec acteurs et habitants.
- **opérationnelle** : elle a pour but la définition d'actions concrètes, et constitue ainsi un véritable outil de mise en valeur des territoires.

Programme Trame Verte et Bleue:

En lien avec le PLUi, permet d'élaborer une stratégie d'intervention et un programme d'action visant à restaurer ou pérenniser les corridors écologiques stratégiques du territoire,

Suivi des procédures de classement et protection,

Participation aux réflexions et à la construction des plans de gestion des zones N2000, arrêté biotope, RNR...

Merci pour votre attention

